

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024
Date de réception de l'AR: 07/06/2024
042-244200614-DE2024_0606_06-DE

AGEDI



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
Vals d'Aix et Isable

DE2024_0606_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Le six juin deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

BRAY Christian (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) représenté par BERNAT Georges (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Convention opérationnelle entre EPORA, la commune de Grézolles et la communauté de communes

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024
Date de réception de l'AR: 07/06/2024
042-244200614-DE2024_0606_06-DE

A G E D I

Dans le cadre d'une opération de requalification en centre bourg de Grézolles, EPORA accompagne la Commune dans son projet de revitalisation de sa centralité.

EPORA a fait l'acquisition d'une partie du tènement.

Il s'agit de passer maintenant en phase opérationnelle à travers une convention opérationnelle.

Cette convention opérationnelle tripartite Grézolles – CCVAI – EPORA n'est pas engageante pour la CCVAI. La collectivité garante est la Commune de Grézolles qui s'engage à racheter le bien à EPORA une fois ce dernier requalifié.

La convention opérationnelle susvisée définit les modalités d'intervention de toutes les parties.

Suite à cet exposé, et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), la commune de GREZOLLES et la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable

ARTICLE 2 : PRECISE que cette convention est sans engagement financier pour la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 06/06/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 07/06/24
et de la publication le : 07/06/24*

Le Président,

